Constitution

Union Tunisienne des Professions Libérales (U.T.P.L)

Il a été constitué une association non gouvernementale selon les dispositions du décret-loi n° 2011-88, dénommée Union Tunisienne des Professions Libérales (U.T.P.L), son objet la coordination entre les structures des professions membres pour promouvoir ses activités et défendre leurs particularités.

Ses objectifs:

- 1- L'encadrement et la valorisation de l'effort national des professions membres pour le développement du pays, sa prospérité dans le cadre des principes de l'Etat de droit, de pluralité. de transparence, d'égalité et de droits de l'homme.
- 2- Elargir le rayonnement des professions membres, le développement et la défense de leurs activités et le renforcement des projets de complémentarité.
- 3- Aider à résoudre les problèmes que rencontrent les membres d'une manière individuelle ou collective, et œuvrer a trouver les solutions
- 4- La coordination entre les membres de l'union, l'encadrement, l'organisation et l'émancipation des relations entres eux ou avec les instances concernés.
- 5- Aider à la promotion d'entités, d'activités ou de mutuelles chargées des services sociaux ou de santé et la promotion des activités de solidarité.

Le siège de l'UTPL est au siège de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, 95 avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

Président : Mr Mohamed Fadhel Mahfoudh

Secrétaire Général : Mr Amine Turqui

Trésorier : Mr Chokri Hidri.

2013T06324APSF1

Constitution d'une amicale

Nom de l'Association : Amicale des bibliothèques de Ben Arous

Objectif:

Consolider les liens entre les agents des bibliothèques. Fournir un soutien financier et organiser des programmes de divertissement. Président : Mrabet Yusra

Secrétaire général : Marsni Samira

Econome: Khchine Aida

Adresse : Bibliothèque Régionale de Ben Arous, avenue Hédi Jnane Ben Arous.

2013R03707APSF1

Constitution d'une association

Association de Débats Tunisie est une initiative visant à développer les capacités de la discussion libre et de débat avec la préparation des jeunes et des leaders de la pensée à l'avenir.

But .

Promouvoir une culture du dialogue et de la symétrie entre les jeunes.

Siège social : route Maharzh km 1.5 rue Passage, Cité Martyrs chez Mouhanad le 3003 Sfax. Tunisie PV n° 46 265 date 7/6/2013.

2013X01834APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction du prix de vente de 40%

Etudes de Maître Tahri Abdelmoumen 55 rue Oum Khalthoum, Tunis

Tél.: 71 335949

Partie saisissante : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal «Ancien Bank Attamouil Attounissi Assaoudi», S.A., inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le n° B137451996, sis au 88 avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis, en sa qualité de créancier.

Partie saisie : Ali Ben Mohmmed Boudouara, commerçant, inscrit au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Sfax, sous le n° A08583820, demeurant à la Cité El Hadaik, immeuble 22, appartement 139, Ariana en sa qualité de débiteur. L'avocat poursuivant : Maître Tahri Abdelmoumen, demeurant au 55 rue Oum Khalthoum, Tunis.

Désignation de l'immeuble : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n° 121442 Tunis dénommé «Essaada 118», il s'agit d'un lot de terrain de superficie 169 m2 sis à rue Belhsan Jrad Tunis sur lequel a été construit un immeuble Rez de chaussée comportant 2 locaux commerciaux-3étages+grenier.

Le premier étage se compose d'un seul appartement. Le deuxième et le troisième étage se composent chacun de 2 appartements. La superficie couverte totale est de 525 m2 couvert sans tenir compte de la superficie du grenier.

Les charges réelles grevant immeuble et les contrats de location : L'immeuble saisi est grevé de deux hypothèques volontaires au profit du créancier saisissant. La première hypothèque est destinée pour la garantie dune somme de 465.659D401 inscrite le 4 octobre 2005. La deuxième hypothèque est destinée pour la garantie dune somme de 321.867D123 inscrite le 19 ianvier 2006.

- Le rez de chaussée est composé de deux locaux destinés pour la vente de frippe exploités par le fils du débiteur saisi Hichem Boudouara, et d'un autre local loué par la société « Electricité Madrid ». les deux locaux font l'objet de deux fonds de commerce. Le loyer annuel du rez de chaussée est de 4000D selon recherche sur les lieux faite par l'expert.
- le premier étage est loué par Mohammed Ben Fraj et exploité en tant qu'atelier de couture. Le loyer annuel est de 4800 D selon recherche sur les lieux faite par l'expert.
- le deuxième étage est composé de deux appartements à usage d'habitation le premier appartement est loué par Slîm Chattouh le loyer annuel est de 2400 D selon recherche sur les lieux faite par l'expert, le deuxième appartement est loué par Abdelkader El Annabi. Le loyer annuel est de 2800 D selon recherche sur les lieux faite par l'expert.
- Le troisième étage est composé de deux appartements à usage d'habitation. Le premier appartement est loué par Mohammed Dhouib. Le